Département de l'**AIN**
Arrondissement de **BELLEY**
Canton de **LAGNIEU**
Commune de **SAINT-VULBAS**

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 12
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 15 décembre 2023

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire,
MM Jacques **ROLLAND**, Daniel **DALLERY**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Gisèle **PLAZA**, Jean-Louis **GREAU**, Corinne **DRUHET**, Sylvain **BOUVIER**, Fabrice **MONNERY**, Sandrine **RAVET**, Rémy **BARGE** et Karine **MARTIN**
Excusé :
Procurations : Mara **PHILIP** à Jacques **ROLLAND**
Maryline **JAMES** à Sandrine **RAVET**
Sébastien **GUILLON** à Karine **MARTIN**
Secrétaire : Gisèle **PLAZA**
Date de la convocation : 8 décembre 2023

Délibération N°130 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
	171-2023	ENEDIS – Suppression branchement cabinet dentaire 928. rue Claires Fontaines		277.00 €	
	172-2023	ECHO VERT – KITS OCCULTATION 618 rue CF – Clos Belle Hélène – Hangar route de Blyes		12 350.93 €	
	173-2023	HERVE THERMIQUE – Variateur de fréquence Centre aquatique		1 710.00 €	
	174-2023	DECATHLON PRO – 6 draisiennes – 2 vélos – kit panneaux - Ecole		625.00 €	
	175-2023	CASAL SPORT – Jeux ext. Ecole		1 166.67 €	
	176-2023	ADDICT/CORIOLIS/NEW PHONE/ALPHA FINANCE Location d'un standard téléphonique		409.28 € / mois	
	177-2023	SOLUFROID – Fourniture et pose 8 moteurs d'extraction VMC - MAPA		11 144.00 €	
	178-2023	CASELLA – Création tableau alimentation pompe Poulailler – route de Bron		1 750.00 €	
	179-2023	ECOGOM – Contrat entretien aires de jeux		6 213.81 € / an	
	180-2023	PERRIOL TP – Raccordement France Telecom Lotissement Le Loué		5 047.50 €	
	181-2023	ENEDIS - Raccordement 118 route de Blyes		1 326.00 €	

Délibération N°131 : Rénovation d'un logement avec garage – 701 rue Claires Fontaines - Maîtrise d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec CAP ARCHITECTURE pour un montant de 38 420,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°132 : Maison de santé pluridisciplinaire - Maîtrise d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec CAP ARCHITECTURE pour un montant de 15 850,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°133 : Travaux de VRD pour l'aménagement de 2 lotissements Domaine du moulin à vent et Papillons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise PERRIOL pour un montant de 70 074,05 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°134 : Requalification et extension d'une maison individuelle pour la création d'un cabinet dentaire - Marché de travaux – Avenant 1 lot 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant d'un montant de – 8 888.49 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°135 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Vulbas.

Délibération N°136 : Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser 1 chèque de VEOLIA de 713.52 € pour remboursement, émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

Délibération N°137 : Ouverture de crédits d'investissement 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2024 comme suit :

Au chapitre 20 : 30 725,00 €
Au chapitre 204 : 20 000,00 €
Au chapitre 23 : 1 401 208,82 €

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 : 11 937 333,43 €. Le chapitre 21 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Délibération N°138 : Ouverture de crédits d'investissement 2024 – budgets annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2024 comme suit :

CIR : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 : 445 966.29 €.
Ouverture de crédits d'investissement 2024 :
- Au chapitre 20 : 5 750 ,00 €
- Au chapitre 21 : 37 500,00 €
- Au chapitre 23 : 53 750,00 €

Eau/Assainissement : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 : 1 123 338.58 €.
Ouverture de crédits d'investissement 2024 :
- Au chapitre 20 : 2 500,00 €
- Au chapitre 21 : 51 250,00 €
- Au chapitre 23 : 220 000,00 €

Centre aquatique : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 : 798 500.00 €.
Ouverture de crédits d'investissement 2024 :
- Au chapitre 20 : 10 875,00 €
- Au chapitre 21 : 33 750,00 €
- Au chapitre 23 : 155 000,00 €

Gendarmerie : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 : 959 256.36 €.
Ouverture de crédits d'investissement 2024 :

- Au chapitre 20 : 750,00 €
- Au chapitre 21 : 15 500,00 €
- Au chapitre 23 : 488 750,00 €

Délibération N°139 : Cessions 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de mise à la réforme des biens et autorise Monsieur le Maire à faire leur vente en l'état.

Délibération N°140 : Travaux en régie - Décision modificative 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°03 comme suit :

DM N°03

Fonctionnement Dépenses		**Investissement Dépenses**	
Article	Montant	**Article**	Montant
023 virement à l'inv.	15 146.60	21328-040	15 146.60
Total	15 146.60	**Total**	15 146.60
Fonctionnement Recettes		**Investissement Recettes**	
Article	Montant	**Article**	Montant
722 - 042 op ordre	15 146.60	021-virement du fonct	15 146.60
Total	15 146.60	**Total**	15 146.60

Délibération n°141 : Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2024 et suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les tarifs avec effet au 1er janvier 2024.

Délibération n°142 : Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à titre provisionnel de subvention, la somme de 100 000,00 €, à la Caisse des Ecoles et dit que ce versement viendra en déduction du montant de la subvention attribuée.

Délibération N°143 : Attribution d'une subvention Sports Boules Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SPORTS BOULES de SAINT-VULBAS, une subvention de 115 000,00 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'exercice 2024.

Délibération N°144 : Attribution d'une subvention De la Sole à l'Atre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association De la Sole à l'Atre, une subvention de 558,62 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération N°145 : Remboursement frais avancés par un élu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés par Mme Mara PHILIP pour un montant de 124.30 €.

Délibération N°146 : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera versée au mois de janvier 2024. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024.

Délibération N°147 : Pouvoirs de police en matière d'affichage publicitaire – Modification des statuts de la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes consistant à ajouter au chapitre « III-Compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire » un point 11 – Elaboration et modification du Règlement Local de Publicité intercommunal ».

La séance est levée à 22h15.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du vendredi 26 janvier 2024 à 20h00.
Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Gisèle **PLAZA**

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-VULBAS (AIN)

Marcel **JACQUIN**